



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 02 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 07 décembre 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **02** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – D. BARON – C. ALLAIN – C. MOREAU
C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Julien DELAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Jean RAILLARD
Madame Caroline BORDERIE a donné pouvoir à Monsieur Benoit GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BEAUDUCEL a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2021 – REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N° 2020-082

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2019-101, en date du 02 décembre 2020, relative aux tarifs communaux des redevances annuelles d'exploitation des terrains enherbés sur le territoire communal applicables sur l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 053-215301276-20201207-N_2020_082-DE

TARIFS REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DU PRODUIT DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Terrains cultivables - classe 2 : 60 points à 2,35 €/ha	
LA BAROCHE - ZC N°81 (1 482m ²) et 82 (543 m ²)	28,55
NIORT - 166 ZI N°51 a et b (35 553 m ²)	501,30
LASSAY - ZE N°261 (30 677 m ² environ) + N°262 (1 413)	452,47
NIORT : terrains CCAS 166 ZM N°35 (16000m ²)	225,60
NIORT : terrains CCAS 166 ZH N°7 (8000m ²)	112,80
LA BAROCHE 020 ZC N°33(5860m ²)	82,63
Herbages - classe 3 : 50 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - YB N°96 (65000 m ²)	763,75
MELLERAY - 149 ZA N°22 (9060 m ²)	100,46
NIORT - 166 ZI N°54c (2700 m ² environ) + YC N°29 (4500 m ²) Bois-Thibault	63,45
Terrains humides ou vente de foin - classe 5 : 40 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - Bas-côtés de la voie de contournement RD 33 et 34 (facturation entre 2 exploitations) 10000 m ²	94,00
LASSAY - ZT N°116 (5000 m ²) Vallée route de Javron	47,00
LASSAY - ZT N°135 (14143 m ²)	132,94
MELLERAY - 149 ZA N°8 (6800 m ²) et N°9 (4600 m ²)	107,16

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 09 décembre 2020

Le Maire,

Jean RAILLARD



The image shows a circular official seal of the Municipality of LASSAY-LES-CHATEAUX (53110) with a signature written over it. The seal contains the text 'MAIRIE de LASSAY-LES-CHATEAUX' and '53110'.